



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_223**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur William BRUN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Secrétaire de séance : désignation
----------------	------------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mardi 30 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Jean-Paul BRINGER pour remplir les fonctions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_224**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur William BRUN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet</b> :	Adoption du procès-verbal du 25 juin 2025
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Monsieur Michel CHAPUIS, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :

- 25 juin 2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :  
• 25 juin 2025

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30/09/2025

#### Délibération n° DEL\_CC2025\_225

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de  
conseillers

en exercice :  
96

Date de  
publication en

ligne :  
08/10/2025

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

#### Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur William BRUN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 25 juin 2025
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du du 18 novembre 2024 :

**Décision n°166 du 28 mai 2025 service Ateliers des Arts – don d'un piano au Conservatoire/Ateliers des Arts**

Il a été décidé d'accepter le don de piano et siège. Cet instrument est évalué à 500 € et sera enregistré dans l'inventaire du parc instrumental du CRD.

**Décision n°167 du 28 mai 2025 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et Anne Claire Servant**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et Madame Anne Claire Servant pour la vente d'articles à la boutique Service Patrimoine.

**Décision n°168 du 28 mai 2025 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et l'entreprise « Les Bougies de Polignac »**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt vente entre le service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'entreprise « Les Bougies de Polignac » pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine.

**Décision n°169 du 28 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Decibels Productions**

Il a été décidé de passer avec Decibels Productions – sise 118 rue du Mont Cenis 75018 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Inès Reg » dont le montant s'élève à 50 000 € H.T. (frais de déplacements inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour deux représentations qui auront lieu vendredi 14 et samedi 15 novembre 2025 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « spectacle en Velay » 2025-2026.

**Décision n°170 du 28 mai 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la société Green Piste Records**

Il a été décidé de passer avec la société Green Piste Records – sise 1 rue de la Chèvrerie 43230 Paulhaguet un contrat de cession pour l'achat du spectacle « ça fait Wizz ! » par la compagnie La Fée Mandoline, dont le montant s'élève à 3 500 € H.T. (frais de déplacements inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour deux représentations scolaires qui auront lieu mardi 14 octobre à 10 h et 14 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « spectacles en Velay » 2025-2026.

**Décision n°171 du 28 mai 2025 service Transports – concession de dépôt vente avec Madame Evelyne SCHOENECKER « Tabac presse »**

Il a été décidé de passer une concession de dépôt vente avec Madame Evelyne SCHOENECKER « Tabac presse » pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 23 juin 2025 et pour une durée d'essai de 6 mois. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, avant le 23 décembre 2025, elle sera reconduite pour une durée indéterminée. Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l'ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

**Décision n°172 du 4 juin 2025 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine – tarification**

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des ouvrages publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objet d'art & artisanat » de la boutique service patrimoine du Puy-en-Velay comme suit:

Ouvrages Publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Animaux du Japon	17,91 €	5,50 %	18,90 €
Japorama	18,91 €	5,50 %	19,95 €
Hokusai, collection pop art	8,44 €	5,50 %	8,90 €
Yahho Japon	17,06 €	5,50 %	18,00 €
Kimonos, introduction à leurs tissus et motifs	23,60 €	5,50 %	24,90 €
365 Haiku, à chaque jour son poème	14,12 €	5,50 %	14,90 €
Histoires japonaises, contes traditionnels de monstres et de magie	18,86 €	5,50 %	19,90 €
Histoire du manga	4,74 €	5,50 %	5,00 €
Les Samouraïs	4,74 €	5,50 %	5,00 €
Mythologie Japonaise	4,74 €	5,50 %	5,00 €
Origami animaux	9,38 €	5,50 %	9,90 €
J'apprends à dessiner le Japon Kawaii	12,23 €	5,50 %	12,90 €
Scènes de la vie japonaise	13,18 €	5,50 %	13,90 €
Catalogue expo	13,27 €	5,50 %	14,00 €
Magas	7,54 €	5,50 %	7,95 €
<b>Objets dérivés</b>			
Set de sushi	19,16 €	20,00 %	22,99 €
Panda rouge 3 D	10,83 €	20,00 %	12,99 €
Grue 3D	10,83 €	20,00 %	12,99 €
Castor 3D	10,83 €	20,00 %	12,99 €
Daruma Petit modèle	7,42 €	20,00 %	8,90 €

Daruma grand modèle	14,08 €	20,00 %	16,90 €
Manekineko Porte bonheur (petit modèle)	6,25 €	20,00 %	7,50 €
Maneki Neko blanc à énergie solaire	8,25 €	20,00 %	9,90 €
Jeu de société « Ohanami »	12,50 €	20,00 %	15,00 €
Kendama	20,83 €	20,00 %	25,00 €
<b>Objets d'Art et d'Artisanat</b>			
Bougie « Fleur de cerisier » grand modèle	10,90 €	0,00 %	10,90 €
Bougie « Fleur de cerisier » petit modèle	6,90 €	0,00 %	6,90 €
Eventail	16,58 €	20,00 %	19,90 €
Tote bag Japon Thevenon	20,83 €	20,00 %	25,00 €
Housse de coussin Japon Thevenon	15,83 €	20,00 %	19,00 €
Liliipuce Kokeshi saule	6,20 €	0,00 %	6,20 €
Lillipuce kokeshi coquelicot	6,80 €	0,00 %	6,80 €
Vase tulipier 3 coupelles	130,00 €	0,00 %	130,00 €
Vase tulipier 1 coupelle	45,00 €	0,00 %	45,00 €
Vase couronne fleurie	110,00 €	0,00 %	110,00 €
Vase tube fleuri	110,00 €	0,00 %	110,00 €
Théière fleurie	90,00 €	0,00 %	90,00 €
Petit bol assorti théière	25,00 €	0,00 %	25,00 €
Coupelle carpe	45,00 €	0,00 %	45,00 €
Vase miniature	45,00 €	0,00 %	45,00 €
<b>Papeterie</b>			
Post it japonais	4,92 €	20,00 %	5,90 €
Gomme Mont Fuji	2,92 €	20,00 %	3,50 €
<b>Produit alimentaire</b>			
Saké	23,34 €	20,00 %	28,00 €

**Décision n°173 du 4 juin 2025 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et l'entreprise Au Dé Café Inné »**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Madame Palestro pour la vente d'articles à la boutique service patrimoine.

**Décision n°174 du 4 juin 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec l'association Cartoun Sardines Théâtre**

Il a été décidé de passer avec l'association Cartoun Sardines Théâtre – sise 10 rue Sainte Victorine – 13003 Marseille, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Angèle » d'après l'oeuvre de Marcel Pagnol et Jean Giono « Un de Baumugnes » dont le montant s'élève à 7 582,94 € HT (frais de déplacements et hébergement inclus) + frais annexes (repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour deux représentations qui auront lieu mardi 4 novembre 2025 à 14 h 30 (scolaire) et 19 h 30 (tout public) en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

**Décision n°175 du 10 juin 2025 service Petite enfance – convention d'occupation des locaux de l'école « La Fontaine » située à Vals Près le Puy par le multi accueil « Les Pious »**

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition par la commune de Vals Près le Puy à la Communauté d'agglomération d'une partie des locaux de l'école « La Fontaine » située 20 rue des écoles 43750 Vals Près le Puy pour accueillir les enfants du multi accueil « Les Pious ». Cette mise à disposition est conclue pour la période du 9 juillet au 14 août 2025. La convention est consentie à titre précaire et révocable.

**Décision n°176 du 16 juin 2025 service Transports – acquisition logiciel TRANSCOL**

Il a été décidé de passer un marché subséquent avec la société UBI Transport sise 25 rue Gambetta 71000 Macon pour l'acquisition du logiciel TRANSCOL pour un montant de 25 046,10 € HT en investissement, de 81 812,37 € HT annuel de fonctionnement pour le système de billetterie autonome déjà en place sur les réseaux TUDIP et scolaire et le logiciel TRANSCOL ainsi que 250 € HT de rémunération de la Centrale d'Achat du Transport Public pour sa prestation relative à la passation du marché.

**Décision n°177 du 16 juin 2025 service Commande Publique – fourniture de carburant pour les services de la Communauté d'agglomération, de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale du Puy-en-Velay par cartes accréditatives sur le réseau local national et exceptionnellement en Europe**

Il a été décidé de signer un accord cadre pour fourniture de carburant pour les services de la Communauté d'agglomération, de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale du Puy-en-Velay par cartes accréditatives sur le réseau local, national et exceptionnellement en Europe avec la société TOTAL ENERGIE MARKETING FRANCE, 562 avenue du Parc de l'Île, 92029 NANTERRE.

Le contrat est conclu du 11 août 2025 au 11 août 2028.

Le montant total des prestations sur la durée de l'accord-cadre est de 500 000 euros H.T. maximum pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le montant total des prestations sur la durée de l'accord-cadre est de 450 000 euros H.T. maximum pour la ville du Puy-en-Velay.

Le montant total des prestations sur la durée de l'accord-cadre est de 50 000 euros H.T. maximum pour le Centre Communal d'Action Sociale du Puy-en-Velay.

**Décision n°178 du 16 juin 2025 service Commande Publique – Exécution de services de transport scolaire nécessitant la mise à disposition de véhicules légers et de transport en commun – service S15 Cheyrac- Beaubac – Le Puy-en-Velay et primaire de Saint-Vidal**

Il a été décidé de signer un accord-cadre de services de transport scolaire nécessitant la mise à disposition de véhicules légers et de transport en commun pour la ligne S15 : Cheyrac – Beaubac – Le Puy-en-Velay et primaire de Saint-Vidal avec la SAS TRANSPORTS MIGRATOUR, 4 rue de Fataïre, 43320 Sanssac l'Église.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/09/2025 jusqu'au 31/08/2029.

Le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est de 500 000,00 euros hors taxes

**Décision n°179 du 16 juin 2025 service Commande Publique – avenant n° 1 enlèvement et traitement des déchets du réseau de déchetteries de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**

Il a été décidé :

- de passer un avenant n°1 avec la Société de Récupération et de Valorisation Vacher (SRVV), sise 12 et 14 rue du Suchat, Z.A Bleu, 43000 Polignac, afin de régulariser l'erreur matérielle constatée.

- de rectifier l'erreur matérielle de la façon suivante :

À la place de : « Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 33 du CCAG-FCS ».

Il convient de rectifier et d'écrire :

« Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 mois dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 33 du CCAG-FCS. »

**Décision n°180 du 16 juin 2025 service Commande Publique – avenant n°1 gestion des hauts de quai de déchetteries de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**

Il a été décidé :

- de passer un avenant n°1 avec la société EMMAÜS Environnement, sise 307 rue de Rebeyrotte, 43000 Le Puy-en-Velay, afin de régulariser l'erreur matérielle constatée.

- De rectifier l'erreur matérielle de la façon suivante :

À la place de : « Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 33 du CCAG-FCS. »

Il convient de rectifier et d'écrire :

« Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 mois dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 33 du CCAG-FCS. »

**Décision n°181 du 16 juin 2025 service Travaux/Ingénierie optimisation énergétique des systèmes Chauffage Ventilation Climatisation sur plusieurs sites – autorisation de signer le marché de prestation intellectuelle**

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'optimisation énergétique des systèmes CVC sur plusieurs sites avec le bureau d'études BSE sis 237 rue du Puits Lacroix, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds pour un montant de 33 180 € H.T.

**Décision n°182 du 16 juin 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la société Far Prod**

Il a été décidé de passer avec la société Far Prod – sise 1 Rue Laferrrière – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « L'École des Fables part en classe verte », dont le montant s'élève à 3 500 € HT (transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour deux représentations scolaires qui auront lieu jeudi 2 octobre 2025 à 10h et 14h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

**Décision n°183 du 16 juin 2025 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et Monsieur Boeuf**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, et Monsieur Grégoire BŒUF pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine

**Décision n°184 du 16 juin 2025 service Collecte et traitement des déchets – marché de fourniture et livraison de bacs roulants et de leurs pièces détachées destinés à la collecte des déchets**

Il a été décidé de passer un marché pour la fourniture de bacs roulants et de leurs pièces détachées destinés à la collecte des déchets ménagers avec la société ESE France sise 42 rue Paul Sabatier 71108 Chalon sur Saône pour un montant inférieur à 40 000 € HT.

**Décision n°185 du 19 juin 2025 service Développement touristique et territorial – convention d’entretien des sentiers de randonnées et circuits VTT sur le territoire de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay**

Il a été décidé de signer une convention d’entretien, à titre gratuit, avec les communes membres de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay, pour l’entretien des sentiers de randonnée et circuits VTT du territoire pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse 2 mois avant son expiration

**Décision n°187 du 19 juin 2025 service Commande Publique – travaux d’entretien et de réparations dans les bâtiments de la Ville et l’agglomération du Puy-en-Velay et du CCAS – 2 lots**

Il a été décidé d’attribuer, selon la procédure adaptée, pour une durée d’un an reconductible une fois, les accords-cadres de travaux d’entretien et de réparations dans les bâtiments de la Ville, de l’Agglomération du Puy-en-Velay et du CCAS, à bons de commandes avec les prestataires suivants :

- Lot n°1 « Travaux d’entretien et de réparations d’Électricité » : Entreprise CEGELEC 43700 BRIVES-CHARENSAC pour un montant maximum pour la Communauté d’agglomération de 400 000 € HT,
- Lot n°2 « Travaux de Plâtrerie » : Entreprise GENTES Pierre – 43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE pour un montant maximum pour la Communauté d’agglomération de 250 000 € HT.

**Décision n°188 du 19 juin 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production Zouave**

Il a été décidé de passer avec la production Zouave – sise 68 Rue de la Folie Méricourt 75011 Paris, un contrat de cession pour l’achat du spectacle « Sylvain Duthu », dont le montant s’élève à 7 000 € HT + frais annexes (hébergement, repas, catering d’accueil, droits d’auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu samedi 6 décembre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

**Décision n°189 du 20 juin 2025 service Développement touristique et territorial – convention relative à la co-gestion commune de Monlet et Agglomération, de toilette saisonnière implantée sur la gare de Malaguet**

Il a été décidé de signer une convention de partenariat, à titre gratuit, avec la commune de Monlet, pour la maintenance et l’entretien d’une toilette publique saisonnière, installée sur le site de la gare de Malaguet, et louée par l’Agglomération du 1er juillet au 31 août 2025

**Décision n°190 du 23 juin 2025 service Travaux/Ingénierie – nettoyage des déchets de la promenade de la Borne – autorisation de signer le marché**

Il a été décidé d’autoriser Monsieur le Président à signer le marché de nettoyage des déchets de la promenade de la Borne avec l’établissement JOURDA sis 25 rue de Genebret 43700 Brives-Charensac, pour un montant de 30 730 € H.T et une durée de 2 ans.

**Décision n°191 du 24 juin 2025 service Travaux/Ingénierie – Théâtre du Puy-en-Velay – rénovation et mise en conformité des ascenseurs – autorisation de signer le marché de**

## travaux

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux portant sur la rénovation et la mise en conformité des ascenseurs du théâtre avec l'entreprise AUVERGNE ASCENSEURS sise 249 avenue Blaise Pascal, ZA de Bombes, 43700 Saint-Germain-Laprade, pour un montant de 51 844,30 € H.T.

### **Décision n°192 du 24 juin 2025 service Développement touristique et territorial – convention relative à la co-gestion agglomération et communes de sanitaires publics**

Il a été décidé de signer une convention de gestion partagée, à titre gratuit, avec les communes de Saint-Privat d'Allier, Bains, Saint-Christophe sur Dolaizon et Le Vernet pour la maintenance et l'entretien de toilettes publiques, installées sur des sites touristiques d'intérêt communautaire.

### **Décision n°193 du 25 juin 2025 service Théâtre – production Zouave – contrat de cession**

Il a été décidé de passer avec la production Zouave – sise 68 Rue de la Folie Méricourt 75011 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Emma Peters », dont le montant s'élève à 11 000 € HT + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, kit tour bus, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 17 octobre 2025 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

### **Décision n°194 du 2 juillet 2025 service Ateliers des Arts – convention de partenariat avec le Lycée Simone Weil**

Il a été décidé de signer la convention de partenariat entre le lycée Simone Weil et le Conservatoire Ateliers des arts afin d'organiser des interactions pédagogiques et permettre un meilleur rayonnement des actions auprès des usagers.  
Cette convention précise les modalités de ce partenariat, elle prend effet au 1er septembre 2025 pour une durée de trois années

### **Décision n°195 du 2 juillet 2025 service Ateliers des Arts – Convention avec le collège Anne Franck à Brives Charensac pour le renouvellement du dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)**

Il a été décidé de signer le renouvellement de la convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés pour les élèves musiciens entre le collège Anne Franck à Brives-Charensac et le Conservatoire Ateliers des arts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.  
Cette convention précise les modalités de fonctionnement de ce dispositif CHAM. Elle prend effet à la rentrée scolaire 2025/2026 pour une durée de 5 années.

### **Décision n°196 du 2 juillet 2025 service Finances – virement de crédit n° 1-2025 Budget Principal**

Il a été décidé d'effectuer le virement de crédits comme suit :

- Opération 161 - « Entrées de Ville » : + 80 000,00 €
- Opération 116 - « Patrimoine Agglo » : - 45 000,00 €
- Opération 129 - « Promenade Borne Loire » : - 10 000,00 €
- Opération 166 - « Dév économique, voiries et ZAE » : - 25 000,00 €

### **Décision n°197 du 2 juillet 2025 service Informatique – renouvellement et contrat de service de 2 copieurs auprès de la société KOESIO**

Il a été décidé de passer avec la société Koesio, domiciliée à Plateau de Lautagne 53 avenue des Langories 26000 Valence, un contrat de service définissant les modalités d'achat et de maintenance des copieurs destinés aux syndicats FO et CGT Agglo.  
Le montant d'investissement s'élève à 2 500,00 € HT pour ces deux machines.  
La collectivité sera engagée dans le cadre de la maintenance pour 20 trimestres, à compter de

la date de mise en service des machines.

La redevance de la maintenance sera calculée en fonction du nombre de copies en se basant sur les coûts unitaires suivants :

- copies Noir et Blanc : 0,0039€ /copie,
- copies Couleur : 0,039€ /copie.

#### **Décision n°198 du 3 juillet 2025 service Ateliers des Arts – convention avec l'Education Nationale pour l'organisation des interventions extérieures en éducation musicale**

Il a été décidé de signer le renouvellement de la convention pour l'organisation des interventions extérieures en éducation musicale entre l'Éducation Nationale et le Conservatoire Ateliers des arts.

Cette convention précise les modalités de ces interventions, elle prend effet au 1er septembre 2025 pour une durée de trois ans.

#### **Décision n°199 du 4 juillet 2025 service Transports – budget RTCA 2025 – admission en non valeur de créances éteintes, liste numéro 7165441211**

Il a été décidé :

- que les titres de recette établis sur les exercices budgétaires 2018 à 2022 de la RTCA récapitulés sur la liste n° 7165441211 du SGC du Puy-en-Velay pour un montant de 730,22 € TTC demeurent irrécouvrables au motif suivant :
- surendettement et décision effacement de dette.

#### **Décision n°200 du 4 juillet 2025 service Transports – budget RTCA 2025 – admission en non valeur de créances irrécouvrables liste numéro 7428882011**

Il a été décidé :

- que les titres de recette établis sur les exercices budgétaires 2019 et 2020 de la R.T.C.A récapitulés sur la liste n° 742882011 du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay pour un montant de 210,00 € TTC demeurent irrécouvrables au motif suivant : PV Carence.

#### **Décision n°201 du 7 juillet 2025 service Commande Publique – accord cadre A 2024042 accompagnement des communes du PEP PAPI à la gestion de crise – abrogation partielle de la décision n° DEC\_2025\_108 et déclaration sans suite des lots 1 et 3**

Il a été décidé :

- d'abroger partiellement la décision N° DEC\_A\_2025\_108 en date du 16 avril 2025 pour les lots 1 et 3.
- de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les lots 1 et 3, conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique et de relancer la consultation pour ces lots.

#### **Décision n°202 du 10 juillet 2025 service Juridique – convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute Loire sur les parcelles G1422 et G48 – implantation d'une ligne souterraine**

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, relative aux parcelles cadastrées section G 1422 et G 48 situées au lieu-dit « Z.A. des Fangeas », à Solignac-sur-Loire, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **Décision n°203 du 10 juillet 2025 service Ateliers des Arts – convention de partenariat avec le Conservatoire Massenet à Saint Etienne**

Il a été décidé de signer la convention avec la ville de Saint-Étienne et son conservatoire Massenet pour la mise en place d'une coopération pédagogique et artistique dans l'accueil des étudiants du Conservatoire Les Ateliers des Arts en classes préparatoires au conservatoire Massenet.

La convention, sans incidence financière, prend effet au 1er septembre 2025 pour une durée de 3 années.

**Décision n°204 du 11 juillet 2025 service Ateliers des Arts – signature contrat de cession entre l'association « Fragments d'Elles » et le conservatoire**

Il a été décidé de signer le contrat de cession avec l'association Fragments d'elles pour le spectacle « Fragments d'elles » qui se déroulera le vendredi 20 mars 2026 à 20h à l'auditorium des Ateliers des Arts du Puy-en-Velay avec la participation des élèves du département danse et arts-plastiques.

Le contrat de cession comprend le coût de la représentation « Fragments d'elles » ainsi que de la master-classe en amont (du 17 au 20 mars) auprès des élèves du département danse et arts-plastiques pour un montant de 2 748,4 € toutes charges comprises. Les droits d'auteur et les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge de l'agglomération du Puy-en-Velay.

**Décision n°205 du 11 juillet 2025 service Ateliers des Arts – convention de partenariat projet « Power Bass » entre l'école intercommunale et de danses des Marches du Velay la médiathèque de Sainte Sigolène et le conservatoire**

Il a été décidé de signer une convention de partenariats entre le CRD, l'École Intercommunale de Musiques et de Danses des Marches du Velay- Rochebaron et la médiathèque de Sainte-Sigolène.

La convention a pour but de préciser les modalités d'organisation et des engagements respectifs des parties pour le bon déroulement du projet.

L'École Intercommunale de Musiques et de Danses des Marches du Velay Rochebaron assurera la mise à disposition d'un technicien et de matériel technique pour le bon déroulement du concert le samedi 22 novembre.

Tandis que la Médiathèque de Sainte-Sigolène accueillera un reflet de classe le mercredi 19 novembre à 16h puis le concert le samedi 22 novembre à 15h avec une prise en charge des frais artistiques, des droits d'auteurs et des repas des artistes.

**Décision n°206 du 11 juillet 2025 service Ateliers des Arts – convention de partenariat entre le Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute Loire et le CRD pour l'accueil du spectacle Maka Sextet et Souches dans le cadre de la saison 2025-2026**

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec le CDMDT43 pour la mise en place de ces représentations Maka Sextet le samedi 4 avril 2026 à 20h30 à la Grenette à Craponne sur Arzon et le samedi 30 mai 2026 à 20h30 à la salle Polyvalente de Rosières.

Cette convention de partenariat stipule la prise en charge par le CDMDT43 de :

- Frais artistiques pour 3 artistes pour les 2 bals ainsi qu'un deuxième groupe,
- Frais techniques pour le bal du 4 avril,
- Organiser et gérer une buvette,
- Participer à la communication des événements,
- Participation aux repas des artistes pour le jour de la représentation tandis que le conservatoire de l'agglomération du Puy-en-Velay prendra en charge,
- Les frais artistiques pour 3 enseignants du conservatoire pour les deux bals,
- La technique nécessaire pour les deux bals ainsi que le personnel technique pour l'accueil de la représentation le samedi 30 mai,
- La billetterie par sa gestion, réservation et encaissement à savoir 10 € plein tarif et 3 € tarif réduit,
- Participer à la communication des événements.

**Décision n°207 du 11 juillet 2025 service Ateliers des Arts – signature contrat de cession entre l'association les arts vibrants et le conservatoire pour l'accueil du spectacle « Ron et ses cuivrettes » dans le cadre de la saison 2025-2026**

Il a été décidé de signer le contrat de cession avec l'association les Arts Vibrants pour le spectacle « Ron et ses cuivrettes » qui se déroulera le vendredi 21 novembre 2025 avec une représentation scolaire à 10h30 et une tout public à 20h à l'auditorium des Ateliers des Arts du Puy-en-Velay avec la participation des élèves de l'harmonie.

Le contrat de cession comprend le coût des deux représentations du spectacle « Ron et ses

couvrettes », la scolaire et la tout public ainsi que l'intervention d'un artiste en amont (3 octobre, 8 et 14 et 20 novembre 2025) auprès des élèves de l'harmonie pour un montant de 3 000 € toutes charges comprises. Les droits d'auteur et les frais de restauration de l'équipe le jour de la représentation seront à la charge de l'agglomération du Puy-en-Velay.

**Décision n°208 du 11 juillet 2025 service Ateliers des Arts – convention de partenariat entre le Conservatoire de l'agglomération et l'association « Dis moi ou tu vis » pour l'accueil de personnes en situation de précarité année 2025-2026**

Il a été décidé de signer la convention de partenariat avec l'association « Dis moi où tu vis » pour la mise à disposition à titre gracieux de salles du conservatoire du 15 septembre 2025 au 26 juin 2026 pour le déroulement d'ateliers Théâtre, Danse, Arts-plastiques et Musique à l'attention de personnes en grande précarité.

**Décision n°209 du 15 juillet 2025 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – vandalisme piscine de Lavoûte**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 1 254,51 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement immédiat des frais occasionnés par le sinistre survenu le 19 mars 2025 relatif aux actes de vandalisme à la piscine de Lavoûte sur Loire.

**Décision n°210 du 15 juillet 2025 service Juridique – Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la gérante de l'atelier « Ann'Lizarine » pour l'occupation de la salle de l'ancien musée du Mont Bar de la maison de la jeunesse à Allègre**

Il a été décidé de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la SARL Atelier « Ann'Lizarine » représentée par sa gérante, Mme Anne Elsener, pour une durée d'un an, 4 mois et 3 jours. Celle-ci prend effet le 29 août 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 inclus moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 552 euros, charges comprises.

**Décision n°211 du 15 juillet 2025 service Ateliers des Arts -Livrets Loisirs Jeunes – convention de partenariat Ville/Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay – Les Ateliers des Arts**

Il a été décidé de signer une convention avec la Ville du Puy-en-Velay qui précise les critères de partenariat des Ateliers des Arts dans le dispositif « Livret Loisirs Jeunes ». Cette convention est signée pour l'année scolaire 2025-2026. Les tickets remis aux familles par la ville du Puy-en-Velay, leur permettront de financer une partie des droits d'inscription de leur enfant aux activités proposées par les Ateliers des Arts. Ceux-ci devront être utilisés avant le 30 novembre 2025.

**Décision n°212 du 17 juillet 2025 service Transports remplacement abris bus urbain – cession à titre gratuit d'abris bus en bois**

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à céder à titre gratuit les 7 abribus en bois démontés comme suit :

Communes	Nombre abri bus	Valeur Comptable	Nette	Valeur de cession
Polignac	1	0,00 €		0,00 €
Coubon	3	0,00 €		0,00 €
St Germain Laprade	3	1 341,00 €		0,00 €
TOTAL	7	1 341,00 €		0,00 €

Cette cession est faite en l'état sans recours possible ultérieur.



**Décision n°213 du 17 juillet 2025 service Commande Publique – marchés de travaux de réhabilitation du château d'eau Félines Chamborne**

Il a été décidé de passer un marché pour le lot n°1 Génie Civil avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Etandex sise 2 avenue du Pacifique-91940 Les Ulis pour un montant de 577 634,00 € HT et de passer un marché pour le lot n°2 serrurerie avec la société ALTIUS sise 359 rue de l'artisanat-parc du Calvi-74330 Poisy pour un montant de 101 674,16 € HT.

**Suite à une erreur technique du certificat de signature électrique, les décisions n° 210 à 213 ont dû être abrogées par les décisions 214 B à 217 B**

**Décision n°214 B du 28 juillet 2025 service Commande Publique – Marchés de travaux de réhabilitation du château d'eau Félines Chamborne – abrogation de la décision 213**

Il a été décidé :

- d'abroger la décision DEC\_A\_2025\_213,
- de passer un marché pour le lot n°1 Génie Civil avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Etandex sise 2 avenue du Pacifique-91940 Les Ulis pour un montant de 577 634,00 € HT,
- de passer un marché pour le lot n°2 serrurerie avec la société ALTIUS sise 359 rue de l'artisanat-parc du Calvi-74330 Poisy pour un montant de 101 674,16 € HT.

**Décision n°215 B du 28 juillet 2025 service Juridique – Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la gérante de l'atelier « Ann'Lizarine » pour l'occupation de la salle de l'ancien musée du Mont Bar de la maison de la jeunesse à Allègre – abrogation de la décision 210**

Il a été décidé :

- d'abroger la décision DEC\_A\_2025\_210,
- de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la SARL Atelier « Ann'Lizarine » représentée par sa gérante, Mme Anne Elsener, pour une durée d'un an, 4 mois et 3 jours. Celle-ci prend effet le 29 août 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 552 euros, charges comprises.

**Décision n°216 B du 28 juillet 2025 service Ateliers des Arts – Livrets Loisirs Jeunes convention de partenariat Ville/Communauté d'agglomération – Les Ateliers des Arts**

Il a été décidé :

- d'abroger la décision DEC\_A\_2025\_211,
  - de signer une convention avec la ville du Puy-en-Velay qui précise les critères de partenariat des Ateliers des Arts dans le dispositif « Livrets Loisirs Jeunes ».
- Cette convention est signée pour l'année scolaire 2025-2026. Les tickets remis aux familles par la ville du Puy-en-Velay, leur permettront de financer une partie des droits d'inscription de leur enfant aux activités proposées par les Ateliers des Arts. Ceux-ci devront être utilisés avant le 30 novembre 2025.

**Décision n°217 B du 28 juillet 2025 service Transports – remplacement abri bus urbain : cession à titre gratuit d'abri bus en bois**

Il a été décidé :

- d'abroger la décision DEC\_A\_2025\_212,
- d'autoriser Monsieur le Président à céder à titre gratuit les 7 abri bus en bois démontés comme suit :

Communes	Nombre abri bus	Valeur Comptable	Nette	Valeur de cession
Polignac	1	0,00 €		0,00 €

Coubon	3	0,00 €	0,00 €
St Germain Laprade	3	1 341,00 €	0,00 €
TOTAL	7	1 341,00 €	0,00 €

Cette cession est faite en l'état sans recours possible ultérieur.

**Décision n°218 du 25 juillet 2025 service Développement économique – sous location d'un bâtiment logistique situé sur la ZA de Combe Aérodrome au profit de la société PEM**

Il a été décidé de signer un bail de sous location à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2029, durée ferme et non résiliable avec la société PEM, représentée par Monsieur Sébastien SAVEL en sa qualité de dirigeant, ayant tous pouvoirs à cet effet, en ce qui concerne un bâtiment logistique d'une superficie de 861,70 m<sup>2</sup>, et de fixer le montant du loyer mensuel à 6.031,90 € HT et hors charges, soit un prix de 7 € HT / m<sup>2</sup>.

**Décision n°219 du 28 juillet 2025 service Sports – convention de la mise à disposition du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit de l'EHPAD Nazareth**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit de l'EHPAD Maison Nazareth.

**Décision n°220 du 28 juillet 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit d'instituts et groupes**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit de l'Association de l'Abbé de l'épée, l'ASEA 43 Foyer de vie de Meymac, l'ASEA 43 Hébergement de Meymac, le Comité Départemental Sport Adapté 43, le Centre Hospitalier Émile Roux, le Centre Hospitalier Sainte-Marie, l'EPEAP le Meygal, l'IME Maurice Chantelauze, l'institut DITEP Lafayette, l'institut La Chaumine, l'institut Médico-Professionnel Les Cévennes, l'institut Les Gouspins, le Commissariat du Puy-en-Velay.

**Décision n°221 du 28 juillet 2025 service Sports – Convention de mise à disposition du centre aquatique de Saint Paulien « Les portes du Bien être » au profit de l'IME La Chaise Dieu, DITEP Lafayette, MAS Vellavi et Mme Daumet Boisnard**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine de Saint-Paulien « Les Portes du Bien-être » pour l'année scolaire 2025-2026 au profit de la Maison d'accueil Spécialisée VELLAVI, de l'IME de la Chaise-Dieu, de DITEP Lafayette et Mme Daumet- Boisnard.

**Décision n°222 du 28 juillet 2025 service Juridique – Bail civil Cabinet Daniel Bourret**

Il a été décidé de signer avec la SAS cabinet Daniel Bourret et associés, un bail locatif de courte durée soumis aux dispositions du Code civil, pour les locaux situés au 2ème étage de l'immeuble 1 avenue d'Aiguilhe au Puy-en-Velay et de fixer le montant du loyer mensuel à 2 300 € hors charges.

**Décision n°223 du 4 août 2025 service Sports – groupe cyclo : subvention pour la manifestation la Ronde des Pâquerettes**

Il a été décidé d'allouer une subvention de 600 € à l'association Groupe Cyclo Coubon pour l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation.

**Décision n°224 du 5 août 2025 service Commande Publique – fourniture et livraison de couches jetables : avenant n° 1**

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec la société VDIS – Bébé Cash, sise 78 avenue Charles Dupuy, 43700 Brives-Charensac, pour un montant de 7 736,00 € HT soit un nouveau montant du marché de 85 096,00 € HT ;

**Décision n°225 du 5 août 2025 service Petite enfance – convention de transport entre l'école publique de Polignac et le multi accueil « Rêves et Ritournelles »**

Il a été décidé de signer une convention de transport avec la commune de Polignac pour la mise en place d'une liaison permettant l'accueil des jeunes enfants de 2 à 3 ans en vue de leur scolarisation, via la création d'un « dispositif passerelle » au sein de l'école publique. Cette convention est établie pour la durée de l'année scolaire 2025-2026.

**Décision n°226 du 12 août 2025 service Commande Publique – Réfection de la couche de roulement et viabilisation d'une extension ZAE Cros de la Gare – commune de Saint Vincent : marché subséquent n° A2025027**

Il a été décidé de passer un marché subséquent avec le groupement Broc/Sovetra/STPP, sise 7 rue de l'artisanat, ZA Lachamp, 43260 Saint-Pierre Eynac, pour un montant de 246 990,00 € HT,

**Décision n°227 du 19 août 2025 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – catastrophes naturelles en date du 17/10/20241**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 100 000 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement immédiat des frais occasionnés par le sinistre survenu le 17 octobre 2024 relatif à un évènement climatique.

**Décision n°228 du 25 août 2025 service Juridique – remboursement sinistre – contrat dommages aux biens – vandalisme piscine de Lavoûte sur Loire en date du 19/03/2025**

Il a été décidé :

- d'abroger la décision DEC\_A\_2025\_209 en date du 23 juillet 2025.
- d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 1 254,51 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement immédiat des frais occasionnés par le sinistre survenu le 19 mars 2025 relatif à un acte de vandalisme à la piscine de Lavoûte.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_226**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur William BRUN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

<b>Objet</b> :	Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : rapport annuel 2024
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Le rapport annuel 2024 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération (RTCA) est établi chaque année pour être soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Après présentation, il vous est donc proposé de prendre acte de ce rapport.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel 2024 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA).

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_227**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur William BRUN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

<b>Objet :</b>	Parkings Bertrand de Doue et Quincieu : remboursements d'usagers
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay gère le parking Bertrand de Doue situé au Pôle Intermodal et le parking Quincieu.

La collectivité a été saisie de trois demandes de remboursement concernant le stationnement sur ces parkings.

1) Dans le cadre d'un déplacement prévu du 14 au 20 juin 2025 dans la région, un usager a sollicité un emplacement au parking Bertrand de Doue et s'est acquitté de la somme de 10,00 € qui correspond au montant d'un abonnement "7 jours".

En raison de l'annulation de ce déplacement, l'usager sollicite le remboursement de l'abonnement de 10 € non utilisé.

2) Dans le cadre d'un déplacement prévu du 12 juin au 12 juillet 2025 dans la région, un usager a sollicité un emplacement au parking Bertrand de Doue et s'est acquitté de la somme de 20 € qui correspond au montant d'un abonnement mensuel.

En raison de l'annulation de ce déplacement, l'usager sollicite le remboursement de l'abonnement de 20 € non utilisé.

3) À la suite d'un dysfonctionnement de la borne de paiement du parking Quincieu le 15 septembre 2025, un usager a payé la somme de 41,20 € au lieu de 1,20 € qui correspond à la durée réelle de son stationnement.

De ce fait, l'usager sollicite le remboursement de la différence soit 40,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le remboursement de 10 € et 20 € pour le parking Bertrand de Doue et de 40,00 € pour le parking Quincieu sur présentation de pièces justificatives,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_228**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur William BRUN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

<b>Objet :</b>	Transport à la Demande (TAD) : convention de délégation de compétence temporaire à intervenir avec la commune de Félines
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, gère le service de Transports À la Demande (TAD), services confiés à des entreprises privées par le biais de marchés publics.

En 2024, la collectivité n'a pas donné suite aux offres de prix des transporteurs concernant les marchés de Transport à la Demande à renouveler à compter du 1er septembre 2024 compte tenu de la hausse importante des prix proposée et a pris la décision de suspendre les services.

Les communes concernées ont été informées de cette situation.

La commune de Félines, concernée par le service de Transport A la Demande Félines-Craponne sur Arzon a souhaité assurer cette prestation le mercredi matin compte tenu du service rendu à la population à compter du 1er octobre 2025 et sollicite l'autorisation de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour exécuter ce service de transport.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de délégation de compétence temporaire pour le service de Transport A la Demande (TAD) jointe en annexe entre la Commune de Félines et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour la période du 1er octobre 2025 au 31 août 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20251006-DEL\_CC2025\_228-DE



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_229**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

<b>Objet</b> :	Redevance spéciale - Fixation du seuil et des tarifs pour l'année 2026
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Par délibération du 8 novembre 2001, la Communauté d'agglomération a instauré la redevance spéciale de façon progressive.

Le seuil hebdomadaire du volume collecté était fixé à 4 000 litres pour l'année 2002, 2 000 litres pour l'année 2003, 1 400 litres pour l'année 2004 et 1 100 litres depuis l'année 2005.

Le tarif des bacs sans tri préalable a été fixé à 4,13 € pour 100 litres et le tarif des bacs avec tri préalable à 2,42 € pour 100 litres, pour l'année 2025.

Il vous est proposé de conserver ce seuil et ces tarifs pour l'année 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ASSUJETTIT à la redevance spéciale pour l'année 2026, les établissements producteurs de déchets non ménagers, dont le volume de production hebdomadaire est égal ou supérieur à 1 100 litres (avec un ou plusieurs bacs, et une ou plusieurs collectes),
- FIXE les tarifs de redevance spéciale applicables pour l'année 2026 comme suit :
  - \* pour les bacs sans tri préalable, le coût est fixé à 4,13 € pour 100 litres,
  - \* pour les bacs avec tri préalable, le coût est fixé à 2,42 € pour 100 litres.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_230**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

<b>Objet :</b>	Redevance Spéciale - Exonération de la TEOM pour l'année 2026
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Par délibération du 8 novembre 2001, la Communauté d'agglomération a approuvé les principes de mise en oeuvre progressive de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2002 pour les établissements producteurs de déchets ménagers, ainsi que de contractualisation avec les établissements, une tarification par catégorie de litres, une périodicité de paiement semestrielle, et l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Chaque établissement, dont le volume hebdomadaire de production de déchets est égal ou supérieur à 1 100 litres, a la possibilité de contractualiser soit avec la Communauté d'agglomération, soit avec un tiers privé.

Dans les deux cas, il y a lieu d'exonérer de la TEOM, les locaux occupés par ces établissements. En cas de cessation de l'activité de l'établissement, la TEOM sera rétablie.

La liste des établissements, ayant ou non contractualisés avec la Communauté d'agglomération, dans le cadre de la redevance spéciale et pouvant bénéficier d'une exonération de TEOM, est jointe à la présente délibération

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- EXONÈRE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026, les locaux des établissements précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_231**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

<b>Objet :</b>	SICTOM Emblavez Meygal : avenant à la convention de liquidation
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.5211-17-1, L.5711-4, L.5211-25-1, L.5212-33 et L.5211-4-1;

Vu l'arrêté préfectoral N°BCTE/2024/160 du 16 décembre 2024 portant restitution à ses membres de la compétence collecte des déchets ménagers exercée par le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères SICTOM Emblavez Meygal et mettant fin à l'exercice des compétences du SICTOM Emblavez Meygal,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay n° 11 du 25 septembre 2024 rendant exécutoire la restitution partielle de compétences du SICTOM Emblavez Meygal à ses membres,

Dans le cadre de la dissolution définitive du SICTOM Emblavez Meygal, il y a lieu de :

- réactualiser les annexes de la dite convention au 31/12/2024 par un avenant aux points suivants :
- La clé de répartition théorique du patrimoine (DGF 2024),
- l'application des modalités de répartition de l'actif et du passif au 31/12/2024,
- la répartition comptable des résultats et de la trésorerie pour la compétence collecte au 31/12/2024, soit une reprise d'excédents par la Communauté d'agglomération :
  - 170 015, 58 euros en fonctionnement,
  - 516 684, 91 euros en investissement.
- définir les modalités de conservation des archives produites ou reçues afin de garantir la lisibilité, la cohérence administrative et la conformité réglementaire de la gestion documentaire (ces modalités n'ayant pas été définies dans la convention de liquidation initiale).

Au regard de ces éléments, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention de liquidation qui tient compte des acquisitions et des opérations comptables de l'année 2024 et les modalités de conservation des archives produites ou reçues.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la réactualisation des annexes en tenant compte des acquisitions et des opérations comptables de l'année 2024,
- APPROUVE l'avenant à la convention de liquidation annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de liquidation.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251006-DEL\_CC2025\_231-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_232**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Délibération n° DEL\_CC2025\_232 du 30/09/2025

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

<b>Objet :</b>	Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et nouvelles filières en déchèterie : autorisation de signer les contrats
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La mise en place des nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) en déchèterie s'inscrit dans un contexte de renforcement de la gestion des déchets menée depuis 2020 par le biais de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE).

Afin de répondre aux objectifs de collecte, de recyclage, de réutilisation et de réemploi, il est proposé de mettre en place sur l'ensemble des déchèteries de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, les nouvelles filières de tri suivantes :

- Les Jeux et Jouets (JJ) : *jouets, peluches, jeux de sociétés, etc.*
- Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) : *matériel de sport, équipements, etc.*
- Les Articles de Bricolage et de Jardin : *cabane de jardin, matériel d'arrosage, outils, etc.*
- Les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques : *tondeuses, souffleurs, tronçonneuses, etc.*

Le tri de ces nouvelles filières s'effectuera par le biais de nouveaux contenants et de consignes de tri particulières à faire appliquer sur chaque site.

Les déchets collectés dans le cadre de ces nouvelles filières seront pris en charge financièrement et/ou opérationnellement par le biais d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics. Différents éco-organismes se partagent la gestion de ces filières comme : VALOBAT, ECOMAISON, ECOLOGIC, ECOSYSTEM, VALDELIA, etc.

De nouveaux contrats relatifs à la prise en charge des déchets de chaque filière collectée seront proposés pour une mise en place effective à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Ces contrats ont pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de chaque éco-organismes, de la gestion des déchets collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, ainsi que des soutiens relatifs aux actions menées en faveur du réemploi de ces déchets, de la communication, et de l'accueil des professionnels.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les différents éco-organismes les contrats relatifs à la prise en charge des déchets, issus des filières REP citées précédemment, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251006-DEL\_CC2025\_232-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_233**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de  
conseillers

en exercice :  
96

Date de  
publication en

ligne :  
08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

<b>Objet :</b>	Commissions de suivi de site - désignation des représentants
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Des commissions de suivi de site sont mises en place auprès de toutes les ISDND (Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux) du Département, et ont pour vocation de constituer un cadre d'échanges, à suivre l'activité des IPCE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et à promouvoir l'information du public.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est concernée par deux sites et donc deux commissions de suivi de site :

- le centre de tri et de valorisation des déchets ménagers et professionnels au lieu-dit « Mussac » à Polignac, exploité par la SAS ALTRIOM ;
- l'installation de tri, de transit ou regroupement de déchets non dangereux, de déchets dangereux et de compostage de déchets verts à Polignac, exploitée par la Société de Récupération et de Valorisation Vacher (SRVV).

Par délibération du 17 septembre 2020, deux représentants ont été désignés pour les deux sites : Monsieur Frédéric GIMBERT, représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc BOYER représentant suppléant.

Les membres de ces deux commissions sont nommés pour une durée de 5 ans. Ils doivent être prochainement renouvelés. En effet l'arrêté portant composition de ces instances, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, arrive à son terme.

C'est pourquoi, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du Conseil communautaire pour siéger à ces commissions.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE - Monsieur Frédéric GIMBERT, représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc BOYER représentant suppléant pour le suivi de l'installation de tri, de transit ou regroupement de déchets non dangereux, de déchets dangereux et de compostage de déchets verts à Polignac, exploitée par la Société de Récupération et de Valorisation Vacher (SRVV),  
  
- Monsieur Frédéric GIMBERT, représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc BOYER représentant suppléant représentant pour le centre de traitement et dévalorisation des déchets non dangereux exploité par Altriom.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_234**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

<b>Objet :</b>	Rapport annuel 2024 des services Eau et Assainissement et du rapport du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Le rapport annuel 2024 des services de l'Eau et de l'Assainissement de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de la Communauté d'agglomération ainsi que le rapport du délégataire sur la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac sont établis comme chaque année.

Après leurs présentations, il vous est donc proposé d'en prendre acte.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE            du rapport annuel 2024 des services Eau et Assainissement de la DEA et du rapport annuel 2024 du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac,
- CHARGE                Monsieur le Président ou son représentant de les diffuser aux communes de la Communauté d'agglomération.

**VOTE :            UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_235**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : annulation de produits irrécouvrables
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Le trésorier a transmis à la collectivité des états de produits irrécouvrables pour l'Eau et l'Assainissement, afin qu'ils soient soumis à l'examen du Conseil Communautaire.

Admissions en non-valeur et abandons de créances pour la période 2004 - 2025 :

Les admissions en non-valeurs concernent les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elles interviennent donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mises en demeure, oppositions à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour à une meilleure situation financière.

Les créances éteintes sont, quant à elles, des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou à une liquidation judiciaire.

Les états transmis par le comptable en 2025 s'élèvent à :

- pour l'Assainissement : 72 326,72 euros HT, dont :
  - 54 457,57 euros HT en créances admises en non-valeur au compte 6541 ;
  - 17 869,15 euros HT en créances éteintes au compte 6542.
- pour l'Eau à : 69 358,14 euros HT, dont :
  - 54 681,14 euros HT en créances admises en non-valeur au compte 6541 ;
  - 14 677,00 euros HT en créances éteintes au compte 6542.
- pour l'Assainissement Non collectif (SPANC): 227,94 euros HT, dont :
  - 209,64 euros HT en créances admises en non-valeur au compte 6541 ;
  - 18,30 euros HT en créances éteintes au compte 6542.

En raison de l'impossibilité à laquelle est confronté le comptable public de recouvrer les produits correspondants, il vous est proposé de procéder à leur annulation.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'annulation des produits irrécouvrables suivants :
  - Assainissement : 72 326,72 euros HT,
  - Eau : 69 358,14 euros HT,
  - SPANC : 227,94 euros HT,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251006-DEL\_CC2025\_235-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_236**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Avenant n°1 au marché de réhabilitation de la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac : autorisation de signature
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2021, Monsieur le Président a été autorisé à signer le marché relatif à la réhabilitation (mise aux normes et adaptation) de la station d'épuration de Chadrac.

Le marché de construction de la station d'épuration du Puy-en-Velay s'est inscrit dans un contexte économique globale très difficile, avec des conséquences fortes des événements géopolitiques mondiaux.

Ceux-ci ont eu un impact particulièrement important sur les approvisionnements de certaines matières premières : l'inox, les matières plastiques type PEHD, les aciers de construction...

Au vu du contexte, la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022 a été émise pour avaliser les demandes de rémunération complémentaire liées aux hausses de matières premières sur la base de circonstances imprévues, ce qui correspond au cas présenté ici. La réponse à l'appel d'offres du présent marché a effectivement été formalisée en 2021 (indices de révision base marché : avril 2021), et les travaux ont été réalisés à partir de 2022, soit après l'apparition de la crise ukrainienne et la déstabilisation économique qu'elle a engendrée.

Du fait de l'importance des montants en jeux, tous les acteurs économiques du marché ont œuvré à les réduire au maximum, et à avancer dans le sens de l'intérêt du projet.

Ainsi, le groupement d'entreprises a procédé à des études complémentaires dans le but d'optimiser les coûts de revient, en plus d'assumer des coûts d'achat très au-delà des budgets prévus.

De plus, au vue de la complexité du projet, qui se déroule en site occupé et qui doit coupler nouvelle technologie et ancienne, des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage.

D'où, la proposition d'avenant n°1 portant sur les objets suivants :

- Suite à la transmission des éléments probants par le titulaire ci-avant cité, il convient d'indemniser l'entreprise à hauteur de 594 500,00 € HT soit 713 400,00 € TTC eu égard des circonstances exceptionnelles liées à la guerre en UKRAINE et l'impact sur le coût des matières premières,
- Des travaux supplémentaires trouvant leurs origines dans des modifications à la demande de la maîtrise d'Ouvrage et de l'exploitant majoritairement à des fins d'améliorations et maîtrise des coûts ultérieurs, à hauteur de 376 992,00 € HT, les dits travaux entraînant une prolongation de délai de 37 semaines.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

Délibération n° DEL\_CC2025\_236 du 30/09/2025

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché relatif à la réhabilitation de la station d'épuration de Chadrac, ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à signer ledit avenant.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_237**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

<b>Objet :</b>	Redevance Assainissement : calcul du coefficient correcteur pour les usagers autres que domestiques conventionnés actuels (les Tanneries du Puy-en-Velay, Abattoir Communautaire, Sabarot Polignac, Papeterie d'Espaly, Jean Vey, Fontanille Scop) et futurs
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Conformément à l'article R.2224-19-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de tenir compte de la nature spécifique des effluents rejetés par les usagers ayant des rejets autres que domestiques dans le système d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, et de leur incidence sur le coût du traitement induit en regard de la qualité requise au rejet de la station d'épuration dans le milieu naturel, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, sur proposition de Monsieur le Président, propose de modifier un coefficient correcteur du volume consommé ou rejeté pour le calcul du volume d'assiette de la redevance d'assainissement perçue au titre du traitement des effluents, ainsi que des pénalités financières exceptionnelles, applicables aux usagers autres que domestiques ayant signé une convention spéciale de déversement.

Coefficient correcteur dit " de pollution "

La formule générale de ce coefficient de pollution, Cp, est la suivante :

$$C_p = 0,09 + 0,18 \frac{DBO5_{ind}}{DBO5_{dom}} + 0,26 \frac{DCO_{ind}}{DCO_{dom}} + 0,41 \frac{MES_{ind}}{MES_{dom}} + 0,04 \frac{NGL_{ind}}{NGL_{dom}} + 0,02 \frac{PT_{ind}}{PT_{dom}}$$

Avec : DBO<sub>5</sub> ind, DCO ind, MES ind, NGL ind, Pt ind : concentrations moyennes annuelles du rejet industriel obtenues à partir de toutes les analyses réalisées par un laboratoire agréé (en mg/L)

Dom : concentrations moyennes de l'utilisateur domestique (en mg/L) :

avec	Vol dom = 150 L/HE	- MES dom = 467 mg/L
	DBO5 dom = 400 mg/L	- NGL dom = 100 mg/L
	DCO dom = 800 mg/L	- Pt dom = 27 mg/L

Ce coefficient sera calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année n sur la base des toutes les données utiles constatées au cours de l'année n -1 et appliqué pour la facturation de l'année n.

Si les valeurs moyennes des concentrations des effluents industriels sont inférieures aux valeurs retenues pour l'utilisateur domestique servant de comparaison, le coefficient correcteur peut prendre une valeur inférieure à 1, minorant en conséquence le volume rejeté et l'assiette de facturation. Dans ce cas, par application des dispositions de l'article R.2224-19-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne sera pas fait application du coefficient correcteur, considérant que la totalité des volumes rejetés par l'utilisateur autre que *domestique* induisent des charges d'exploitation et d'investissements sur le service d'assainissement ainsi rendu. Le coefficient correcteur retenu dans ce cas sera de 1.

Cette formule ainsi que sa méthode d'élaboration pourront être modifiées par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Ces modifications feront alors l'objet d'un avenant aux conventions déjà signées.

Les paramètres qui feront l'objet d'une surveillance par l'Établissement dans la convention devront respecter les valeurs limites de rejet, à la fois en termes de concentration mais également de flux journalier.

Les dates auxquelles les bilans devront être réalisés, pourront être inscrites dans la convention de chaque entreprise.

Ces dates pourront être modifiées par le prestataire et ou la Communauté d'agglomération.

#### Participations financières exceptionnelles :

Conformément aux dispositions de la Convention Spéciale de déversement, tout dépassement des limites autorisées pour le rejet pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire adressée à l'Établissement, indépendamment du calcul normal de la redevance, compte tenu des sujétions particulières d'exploitation liées à cette situation anormale.

1) En cas de non-transmission des résultats d'analyses, conformément aux dispositions de la Convention spéciale de déversement, au 15 du mois suivant la fin de la période citée dans la convention de chaque établissement, il pourra être facturé par le prestataire :

- 100 euros HT / jour de retard, 48 heures après une relance restée sans effet.

2) Les dépassements de flux polluants définis dans l'Arrêté d'autorisation de déversement pourront être facturés par le prestataire, à raison de :

- 1,5 euros HT/kg DBO<sub>5</sub> au-delà du maximum autorisé dans la convention de chaque établissement,
- 1,5 euros HT/kg DCO au-delà du maximum autorisé dans la convention de chaque établissement,
- 1,5 euros HT/kg MEST au-delà du maximum autorisé dans la convention de chaque établissement,
- 1,5 euros HT/kg NGL au-delà du maximum autorisé dans la convention de chaque établissement,
- 1,5 euros HT/kg PT au-delà du maximum autorisé dans la convention de chaque établissement,
- 1,5 euros HT/tranche de 10 kg Chlorures au-delà du maximum autorisé dans la convention de chaque établissement.

Les flux (en kg/j) de DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, NGL, PT, Chlorures mesurés à l'occasion des bilans 24h00 seront multipliés par le nombre de jours entre deux contrôles périodiques, tels que définis dans la convention de déversement. Les flux excédentaires à ce « capital de pollution périodique » pourront être facturés.

3) Les dépassements en teneur en Graisses (SEH), en sulfure et du pH (dans le cas des suivis continus) :

Ceux-ci étant susceptibles d'impacter la pérennité du réseau de collecte, voire de la station d'épuration.

Ces dépassements seront facturés par le prestataire à raison de :

- 1,5 euros /1 mg/L/j de SEH au-delà de la concentration maximale autorisée dans l'Autorisation de déversement.
- 15 euros /0,5 mg/L/j de sulfure au-delà de la concentration maximale autorisée dans l'Autorisation de déversement.
- 1,5 euros /0,1 unité de pH. Cette pénalité sera appliquée à partir de 5 jours consécutifs de dépassement.  
(mg/L/j = milligramme par litre et par jour)

4) Les dépassements de concentrations en éléments traces métalliques (ETM : Cr, Cu, Zn, Ni, Hg, Cd, Pb et tous les autres métaux) et en micropolluants organiques (MPO : HAP, PCB) définis dans l'Arrêté d'autorisation de déversement seront facturés par le prestataire, à raison de :

- 15 euros HT/ 0,1 mg/L d'ETM au-delà de la concentration maximale autorisée dans  
Délibération n° DEL\_CC2025\_237 du 30/09/2025



l'Autorisation de déversement.

- 15 euros HT/ 0,1 µg/L de MPO au-delà la concentration maximale autorisée dans l'Autorisation de déversement.

Les ETM, MPO mesurés à l'occasion des bilans périodiques ou lors de contrôles inopinés seront multipliés par le nombre de jours entre deux contrôles périodiques, tels que définis dans la convention de déversement. Les flux excédentaires à ce « capital de pollution périodique » seront facturés.

5) En cas de rejets d'effluents non domestiques difficilement biodégradables :

Ces dépassements pourront être facturés à raison de :

- 35 euros / l'unité au-delà d'un rapport DCO/DBO<sub>5</sub> supérieur à 3 pour les rejets et la DCO à une concentration > 800mg/L.

Cette participation sera pondérée par le nombre de jours séparant deux analyses.

Explication concernant l'application de ces participations :

En cas d'analyse non conforme, l'entreprise a la possibilité de faire réaliser une contre-analyse sous 15 jours suivant la réception des résultats. Dans le cas d'une contre analyse liée à un dépassement du rapport DCO/DBO<sub>5</sub>, une analyse de DCO réfractaire (DCO dure) devra être réalisée.

Si le rejet non conforme n'a été la source d'aucun impact avéré sur les réseaux et/ou la station d'épuration et si les résultats de la contre analyse sont conformes, cette dernière se substituera à la 1<sup>ère</sup> et ne donnera pas lieu à une facturation.

En cas de résultats défavorables concernant la contre analyse, ces derniers ne seront pas pris en compte et la participation exceptionnelle sera appliquée.

6) En cas de manquements administratifs :

Non-respect de l'échéancier de mise en conformité inscrit dans l'autorisation de déversement, (l'entretien des ouvrages, transmission des éléments demandés, travaux, etc ...), il pourra être facturé par et pour la collectivité :

- Forfait journalier de 100 euros HT

Non-respect après dépassement du délai de mise en conformité imparti	Majoration
	Forfait journalier 100 € x nombre de jours de non-conformité

Le montant de ces Participations financières exceptionnelles sera réparti entre la Communauté agglomération et le prestataire selon les accords suivants :

- \* Dépassements des flux de DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, NGL et PT pour moitié à chaque partie,
- \* Dépassements des concentrations en ETM et MPO pour moitié à chaque partie,
- \* Effluents non domestiques difficilement biodégradables pour moitié à chaque partie,
- \* Non-transmission des résultats d'analyses pour moitié à chaque partie,
- \* En cas de manquements administratifs pour moitié à chaque partie.

L'ensemble des dispositions ainsi adoptées annule et remplace toutes les modalités antérieures de calcul et d'application de la redevance des usagers autres que domestiques et **sont applicables à compter du 1 janvier 2026.**

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la formule de calcul du coefficient correcteur de la redevance d'assainissement des usagers autres que domestiques ayant signé une convention spéciale de déversement telle que présentée par Monsieur le Président,
- FIXE les pénalités financières exceptionnelles ci-dessus décrites.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30/09/2025

#### Délibération n° DEL\_CC2025\_238

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande de fonds de concours GEPU aux communes de Vals Près Le Puy (Avenue de Vals-rue Ecole Normale), Loudes (Impasse route du Puy), La Chaise Dieu (Aumône, Lafayette, Saint-Robert et l'Echo), Le Puy-en-Velay (rue Dr M. Arnaud) et Monistrol d'Allier (rue Gévaudan)
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant les Communes de Vals Près Le Puy, Loudes, La Chaise Dieu, Le Puy-en-Velay et Monistrol d'Allier comme des communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite :

- renouveler un réseau unitaire, avenue de Vals - rue de l'École Normale et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vals Près Le Puy pour la part eaux pluviales,
- renouveler un réseau unitaire, impasse route du Puy et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Loudes pour la part eaux pluviales,
- réaménagement des réseaux d'eaux pluviales et d'unitaires, rues Aumône, Lafayette, Saint-Robert et place de l'Écho et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de La Chaise Dieu pour la part eaux pluviales,
- renouveler un réseau unitaire, rue du Docteur Michel Arnaud et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune du Puy-en-Velay pour la part eaux pluviales,
- réhabiliter un réseau unitaire, rue du Gévaudan (RD 589) et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Monistrol d'Allier pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de chaque commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Vals Près Le Puy, avenue de Vals – rue de l'École Normale :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
10 000,00 €	-	10 000,00 €	5 000,00 €



Loudes, Impasse route du Puy :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
5 550,00 €	-	5 550,00 €	2 775,00 €

La Chaise Dieu, Rues Aumône, Lafayette, Saint-Robert et place de l'Écho :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
Rues Aumône -Lafayette : 70 000,00 €	- -	70 000,00 € 42 500,00 €	35 000,00 € 21 250,00 €
Rue Saint-Robert – place Écho : 42 500,00 €			

Le Puy-en-Velay, rue du docteur Michel Arnaud :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
23 000,00 €	-	23 000,00 €	11 500,00 €

Monistrol d'Allier, rue du Gévaudan (RD589) :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
25 000,00 €	-	25 000,00 €	12 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours pour chaque commune à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours aux Communes de :
- **Vals Près Le Puy** en vue de participer au financement de la restructuration d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 000,00 euros HT,
  - **Loudes** en vue de participer au financement de la restructuration d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 2 775,00 euros HT,
  - **La Chaise Dieu** en vue de participer au financement du réaménagement des réseaux d'eau pluviale et d'unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 56 250,00 euros HT,
  - **Le Puy-en-Velay** en vue de participer au financement de la restructuration d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 11 500,00 euros HT,
  - **Monistrol d'Allier** en vue de participer au financement de la réhabilitation d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 12 500,00 euros HT,
- APPROUVE les conventions relatives au versement d'un fonds de concours par les communes de Vals Près Le Puy, Loudes, La Chaise Dieu, Le Puy-en-Velay et Monistrol d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy-en- Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à ces demandes.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_239**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours Assainissement à la commune de Saint-Paulien
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Paulien, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216- 5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement : constructions nouvelles, et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de son réseau d'assainissement, rue de la Sablière commune de Saint-Paulien et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Saint-Paulien pour la part assainissement,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
15 000,00 €	-	15 000,00 €	3 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Paulien en vue de participer au financement de l'extension du réseau  
Délibération n° DEL\_CC2025\_239 du 30/09/2025

d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :

- Assainissement : 3 000,00 € HT,

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Paulien à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_240**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Date de

publication en  
ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

<b>Objet</b> :	Contrat chaleur renouvelable : approbation des aides présentées au Comité d'engagement ADEME du 17 juin 2025
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), s'est fixée des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable : + 32 % à l'horizon 2050. Pour y contribuer, la collectivité a signé avec l'ADEME en juillet 2023 un Contrat de Chaleur Renouvelable. Ce dernier vise les projets des filières suivantes : réseau de chaleur, bois énergie, solaire thermique et géothermie.

Ce contrat, d'une durée de trois ans, permet à la Communauté d'agglomération d'animer et gérer le Fonds Chaleur de l'ADEME afin d'en faire bénéficier l'ensemble des porteurs de projets disposant d'un numéro SIREN : collectivités, entreprises, associations... À la différence du Fonds Chaleur hors contrat, tous les projets sont potentiellement éligibles quelque soit leurs tailles.

Les objectifs prévisionnels sont les suivants : 6 198 MWh EnR, 28 installations de production EnR (bois, solaire thermique ou géothermie). Afin d'accompagner l'Agglomération dans l'animation du contrat, une aide prévisionnelle maximale de 100 000,00 € pourra être versée par l'ADEME. Dans ce cadre, une prestation de conseils aux porteurs de projet sera proposée par l'Agglomération.

Les critères et les montants d'aides forfaitaires correspondent au Fonds Chaleur de l'ADEME, la subvention apportée aux projets sera calculée en fonction de la production de chaleur renouvelable de l'installation et non en fonction du montant d'investissement.

Le 4<sup>ème</sup> comité d'engagement du Contrat chaleur renouvelable s'est réuni le 17 juin 2025 et a décidé d'aider huit projets :

- commune de **Chamalières-sur-Loire** : remplacement du chauffage de la salle polyvalente par une chaudière à granulés pour un montant d'investissement de 43 446,00 € HT et un montant d'aide de **24 780,00 €**,
- association **Rêve de Foin**, Rosières : installation d'une chaudière à granulés pour un montant d'investissement de 34 199,00 € HT et un montant d'aide de **9 660,00 €**,
- commune de **Brives-Charensac** : installation d'une géothermie à la maison de santé pour un montant d'investissement de 98 500,00 € HT et un montant d'aide de **28 614,40 €**,
- commune de **Solignac-sur-Loire** : installation d'une géothermie au pôle médical pour un montant d'investissement de 150 072,00 € HT et un montant d'aide de **67 986,60 €**,
- commune de **Chaspuzac** : étude de faisabilité géothermie pour le nouveau bâtiment mairie pour un montant d'investissement de 3 560,00 € HT et un montant d'aide de **2 492,00 €**,
- organisme **URSSAF**, Vals-Près-Le-Puy : installation d'une géothermie pour un montant d'investissement de 350 000,00 € HT et un montant d'aide de **126 861,10 €**,
- commune de **Vals-Près-Le-Puy** : étude AMO pour la création d'un réseau de chaleur urbain pour un montant d'investissement de 53 700,00 € HT et un montant d'aide de **37 590,00 €**,

Délibération n° DEL\_CC2025\_240 du 30/09/2025

- entreprise **BETA Énergie** : étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à La Chaise-Dieu pour un montant d'investissement de 15 000,00 € HT et un montant d'aide de **10 500,00 €**.

Le montant total des aides ADEME engagé et à reverser aux porteurs de projets par la Communauté d'Agglomération sur présentation des justificatifs d'achèvement conforme de ces opérations est de **308 484,10 €**.

Le procès-verbal établi par l'ADEME est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE dans le cadre de la convention de partenariat d'aides aux investissements tel que détaillé dans le procès-verbal de l'ADEME ci-annexé du contrat chaleur renouvelable, les aides suivantes :
  - 24 780,00 € à la commune de Chamalières-sur-Loire ;
  - 9 660,00 € à l'association Rêve de Foin ;
  - 28 614,40 € à la commune de Brives-Charensac ;
  - 67 986,60 € à la commune de Solignac-sur-Loire ;
  - 2 492,00 € à la commune de Chaspuzac ;
  - 126 861,10 € à l'organisme URSSAF ;
  - 37 590,00 € à la commune de Vals-Près-Le-Puy ;
  - 10 500,00 € à l'entreprise BETA Energie.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de ces aides,
- INSCRIT la somme de **308 484,10 €** au titre de l'exercice budgétaire concerné sous l'imputation prévue à cet effet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_241**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Sigrid CHILE Administration des Services Techniques

<b>Objet :</b>	Service public local de production, transport et distribution d'énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur : communication du rapport d'activité 2024
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par convention de délégation de service public signée le 16 décembre 2011 et notifiée le 9 janvier 2012, la Communauté d'agglomération a confié à un délégataire la construction, le financement et l'exploitation du service public local de distribution d'énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur bois sur la commune du Puy-en-Velay.

La société ENGIE SOLUTIONS a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2024. Il appartient au Conseil communautaire de prendre connaissance du rapport en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 11/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur pour l'exercice 2024.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_242**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Marie-Helene DUBOIS Direction Générale

<b>Objet :</b> Abattoir communautaire : Rapport annuel 2024
---

Rapporteur : Gérard GROS

Il appartient de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport faisant ressortir la situation financière et économique des régies dotées de la seule autonomie financière chargées de l'exploitation d'un service public industriel et commercial.

L'abattoir communautaire relevant de ce mode de gestion, le Conseil Communautaire est amené à prendre acte de la production du rapport annuel 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la production du rapport annuel 2024 de l'abattoir communautaire.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_243**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Délibération n° DEL\_CC2025\_243 du 30/09/2025

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : David DEBET Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur  
- Forêt - Cuisine en Velay

<b>Objet :</b>	Cuisine en Velay : Rapport annuel 2024
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Le service de la Cuisine en Velay a transmis son rapport annuel d'activité de l'exercice 2024.

Ce rapport annuel permet de mettre en évidence :

- les missions du service,
- l'équipe et les moyens à disposition,
- les principes de fonctionnement,
- l'activité du service pour l'année 2024,
- le bilan financier pour cette même année.

Il appartient au Conseil Communautaire de prendre connaissance de ce rapport joint en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport de l'exercice 2024 de Cuisine en Velay de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_244**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Délibération n° DEL\_CC2025\_244 du 30/09/2025

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : David DEBET Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur  
- Forêt - Cuisine en Velay

<b>Objet</b> :	Restauration étudiante (Self de l'IUT) : modification des modalités financières de prise en charge
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Depuis 1989, la ville du Puy-en-Velay assure un service de restauration étudiante sur le site de l'IUT du Puy avec la gestion d'un self universitaire.

Le service de restauration est un élément d'attractivité pour un site universitaire de proximité. En ce sens, il participe également à améliorer le taux de poursuite d'études en dehors des métropoles, à augmenter les possibilités de scolarisation et de diplomation sur le territoire, à renforcer l'ancrage territorial de l'université et des formations ainsi qu'à une équité de service entre la métropole et le site territorial.

L'IUT du Puy-en-Velay accueille 535 étudiants en présentiel dont 219 boursiers et 316 non boursiers. Ces étudiants proviennent pour 85 % hors du Département de la Haute-Loire. Environ la moitié d'entre eux fréquentent le restaurant universitaire (ouvert le midi uniquement).

35 364 repas ont été servis pour l'année scolaire 2023/2024 dont 32 423 pour les étudiants (et environ 2 000 pour les personnes hors de l'IUT) :

- 13 997 non boursiers pour 148 508,17 € (12 364 en 2023),
- 18 426 boursiers pour 195 499,86 € (17 861 en 2023).

Le coût de revient moyen d'un repas au CROUS est de 7,50 € HT alors que le repas du self de l'IUT est de 10,61 € HT (11,67 € TTC). Pour rappel la Cuisine en Velay est le fournisseur des repas.

Les étudiants non boursiers paient 3,30 €, les boursiers paient 1 €. Le CROUS rembourse la différence pour les boursiers soit 2,30 €, et verse également 1 € supplémentaire par repas (soit 32 423 € en 2024). Le solde est assuré par la ville du Puy et l'Agglomération.

Le déficit augmente régulièrement, cette hausse s'expliquant par une fréquentation plus forte (en deux ans on passe de 25 000 à 32 000 repas), une inflation des produits alimentaires et enfin une hausse des charges de personnel avec le passage d'une salariée de 0,6 à 0,8 ETP (4 agents représentant 3,3 ETP).

Jusqu'en 2021, par le biais d'une convention tri-partite du 29 novembre 2006, le financement du déficit d'exploitation, résultant de la différence entre les charges de fonctionnement du service et les recettes de la vente des repas au tarif conventionné (3,30 € / repas) ainsi que la participation du CROUS (1 € / repas), était répartie comme suit :

- 50,72 % par la ville du Puy-en-Velay,
- 24,64 % par la Communauté d'agglomération,
- 24,64 % par le Département de la Haute-Loire.

Aujourd'hui le déficit (286 000 €) est partagé entre la Ville et l'Agglo, avec respectivement 180 000 et 106 000 € soit une clé de répartition de 63 % pour la Ville et 37 % pour l'Agglomération.

Une démarche de réduction du déficit est engagée avec notamment un travail mené sur la baisse des coûts matières, une réduction du gaspillage alimentaire, une offre revue au regard des standards CROUS, la mise en place du logiciel IZLY pour simplifier la gestion, et des

Délibération n° DEL\_CC2025\_244 du 30/09/2025

investissements dans l'outil de travail via un appel à projet de la Région permettant d'optimiser notamment le débarrassage.

L'objectif est une optimisation du déficit à environ 200 000 € par an. Pour autant cette démarche ne portera ses fruits que de façon progressive, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des investissements lourds qui seront réalisés en 2026.

Une négociation avec les différents partenaires (UCA, CROUS, Département) a été menée.

Ainsi, à partir de la rentrée étudiante 2025, il est proposé une répartition du déficit comme suit :

- Département : subvention annuelle de 30 000 € (niveau équivalent aux années antérieures à 2021),
- IUT : non refacturation des charges immobilières soit un gain de 9 550 € par an,
- CROUS : augmentation de la participation à 2 € par repas, soit une subvention complémentaire d'environ 30 000 € par an,
- Ville et Agglomération : prise en charge du reliquat de déficit à hauteur respectivement de 37 % et 63 %.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la nouvelle clé de répartition du déficit du self de l'IUT du Puy en Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seraient la suite et la conséquence.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_245**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Aymeric VERICEL Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Affaire suivie par : Roland LONJON et Philippe MEYZONET

<b>Objet :</b>	Projet Alimentaire Territorial : approbation de candidature à la reconnaissance de niveau 2
----------------	---

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Dans le cadre de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été instaurés comme des outils de coordination des acteurs autour de systèmes alimentaires durables et ancrés dans les territoires.

La Communauté d'agglomération assure le pilotage et l'animation de cette démarche, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires mobilisés.

Le 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a acté l'engagement de la Communauté d'agglomération dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial. Cet engagement s'inscrit dans la volonté de promouvoir une alimentation locale, durable et de qualité, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire, tout en soutenant l'agriculture locale, la préservation de l'environnement, la santé publique et l'économie sociale et solidaire.

Le Projet Alimentaire Territorial est actuellement en reconnaissance de niveau 1 jusqu'au 22 décembre 2025. Avant la fin de cette échéance, il est nécessaire de déposer une candidature auprès de la DRAAF pour obtenir la reconnaissance de niveau 2.

La délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2025 a approuvé les enjeux et objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'agglomération.

La démarche partenariale engagée depuis plusieurs années a permis de définir une stratégie territoriale partagée et d'identifier des actions en faveur d'une alimentation durable. À titre d'illustration, le PAT comporte plusieurs actions prioritaires, sachant que d'autres sont également en réflexion. Pour exemple, voici les initiatives les plus matures :

- *proposer des animations pédagogiques scolaires pour mieux faire connaître les métiers de l'agriculture ;*
- *accompagner le projet d'agriculture urbaine du Val Vert, en coopération avec l'OPAC 43 et la Régie de Quartier ;*
- *soutenir des démarches liant alimentation, sport, santé et lutte contre l'obésité infantile ;*
- *organiser des rencontres professionnelles entre producteurs locaux et acteurs de la restauration, en lien avec la Chambre d'Agriculture ;*
- *mettre en place des diagnostics réguliers du gaspillage alimentaire au sein des restaurants satellites de Cuisine en Velay ainsi que dans les communes disposant d'une restauration en régie directe.*

Il est précisé que la présente délibération n'a ni pour objet, ni pour effet, de valider les actions mentionnées.

Pour continuer dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial, il est demandé à la Collectivité de délibérer sur la demande de reconnaissance de niveau 2, attestant de la structuration avancée de la démarche, de la qualité de sa gouvernance et de la mise en œuvre effective de son plan d'actions. Cette reconnaissance ouvrira l'accès à des appels à projets

nationaux et régionaux spécifiques permettant de subventionner les actions inscrites dans ce plan.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la candidature du Projet Alimentaire Territorial porté par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à la reconnaissance de niveau 2 auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à signer tout document nécessaire au dépôt et au suivi de ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_246**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

<b>Objet :</b>	Régie Auvergne Numérique : représentation de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration
----------------	--

Rapporteur : Brigitte BENAT

Fruit de la volonté de la Région et des 4 départements de l'ex-Auvergne, une régie dénommée « Auvergne Numérique » a été créée en 2013 afin de réaliser et exploiter un réseau de communications Très Haut Débit sur le territoire auvergnat.

Les statuts de la Régie prévoient notamment que siège au sein du Conseil d'administration un membre désigné pour représenter les 6 Communautés d'agglomération du Bassin d'Aurillac, de Clermont Communauté, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy Val d'Allier pour une durée de deux ans.

Un ordre de passage alphabétique des intercommunalités a été validé. Vichy Communauté a été ce représentant des intercommunalités sur la période 2024-2025. Désormais, il convient d'acter que la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) représente les six intercommunalités auvergnates précitées au sein du conseil d'administration « d'Auvergne Numérique » pour une durée de deux ans (période 2026-2027).

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ACTE que la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) représente les six intercommunalités auvergnates précitées au sein du Conseil d'administration d'«Auvergne Numérique» pour une durée de deux ans (période 2026-2027),
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en lien avec ce sujet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 30/09/2025

**Délibération n° DEL\_CC2025\_247**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24  
septembre 2025

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marielle ROCHER à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

<b>Objet</b> :	SAFER : signature d'une convention pour la mise en location des fonciers ruraux de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

Par une délibération du 5 mars 2021, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a conclu une convention cadre d'assistance foncière permettant l'apport d'un certain nombre de prestations, pour son compte, concernant la gestion des fonciers de la collectivité.

Dans ce cadre, il est prévu la possibilité de confier à la SAFER, par le biais d'une convention de mise à disposition, la gestion des fonciers ruraux pouvant être exploités par des agriculteurs.

Après une phase de diagnostic réalisée par la SAFER, il ressort que près de 98 hectares de foncier présentent un caractère agricole intéressant. Dans la majeure partie des cas, ces parcelles sont actuellement exploitées sans que la collectivité ait connaissance de l'occupant et ne perçoive de redevance (et cela quand bien même ces terrains font l'objet d'une déclaration à la PAC (Politique Agricole Commune).

La présente convention de mise à disposition permettra de clarifier ces situations. La SAFER identifiera les occupants, dans le cas où l'occupation sera confirmée être sans droit ni titre, la SAFER consentira des baux qui ne sont soumis aux règles résultant du statut du fermage que pour ce qui concerne le prix. La durée de ces baux étant annuelle et reconductible au plus 12 fois. C'est la SAFER qui assurera directement la gestion des attributions de ces baux aux agriculteurs.

Au delà de la perception d'un loyer annuel pour l'occupation de ces fonciers, cette démarche garantira à la collectivité de pouvoir récupérer, au terme de chaque bail annuel, le foncier pour réaliser des aménagements, des compensations environnementales ou des échanges de terrains.

Pour les agriculteurs, l'intérêt de la démarche est de leur donner une légitimité tout en ayant une visibilité claire sur les modalités de gestion de ces terrains.

La SAFER propose de réaliser la mise en place de cette démarche pour un montant forfaitaire de 700 € HT pour le patrimoine ciblé.

Annuellement, la SAFER percevra sur chaque dossier une redevance de 23 € HT/ ha qui sera prélevée sur le montant payé par l'agriculteur. Ce montant sera établi, par la SAFER, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur sur les barèmes de fermage.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des fonciers ruraux de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la SAFER,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30/09/2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025